



Saisie sur retraite comment limiter la casse ?

Par **Triste**, le **11/09/2009** à **17:19**

Bonjour,

Petite introduction factuelle pour commencer:

Mon père, ex-dirigeant d'entreprise est séparé de corps et de biens avec ma mère mais ils se sont remis ensemble depuis quelques années.

Mon père a été en faillite il y a une dizaine d'année et il doit je crois environ 100.000 € à une banque.

Il va bientôt toucher sa retraite...

Mais en recherchant un peu je réalise qu'il est fort possible que ses créanciers fassent une saisie sur sa retraite.

Mes questions:

1. Est-il possible que son créancier ne fasse pas la procédure de saisie sur pension de retraite ? est-ce automatique où cela nécessite-t-il une démarche active de sa part ?
2. Mon père et ma mère ont-ils un intérêt quelconque à se remarier pour diminuer la part saisissable ?

Autres solutions pour limiter la possibilité d'une saisie sur pension ?

Merci de vos réponses